



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2019

Ordre du jour :

1. Echange avec le M. le Ministre Jean Asselborn sur l'accord de libre-échange entre le MERCOSUR et l'Union européenne
- Etat des lieux et les perspectives -
2. Tableau des documents transmis par l'UE
3. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. Eugène Berger, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. Marc Spautz, M. David Wagner, M. Claude Wiseler

M. Jean Asselborn, Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Ministre des Affaires étrangères et européennes

M. Charles Goerens, M. Christophe Hansen, Mme Tilly Metz, M. Nicolas Schmit, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

Mme Rita Brors, Mme Fabiola Cavallini, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Paul Galles, M. Gusty Graas, Mme Lydia Mutsch

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Monica Semedo, membre du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. **Echange avec le M. le Ministre Jean Asselborn sur l'accord de libre-échange entre le MERCOSUR et l'Union européenne
- Etat des lieux et les perspectives -**

L'actualité internationale

Avant d'aborder le sujet de l'accord de libre-échange entre le Mercosur et l'Union européenne, le Ministre informe sur l'actualité internationale débattue lors de la récente réunion informelle « Gymnich ». Les évolutions au Moyen Orient et notamment dans la région du Golfe sont inquiétantes. La moitié des capacités de production de pétrole de l'Arabie Saoudite a été détruite par des attaques menées par des drones, ce qui rend les bourses très nerveuses et aura éventuellement des répercussions sur le prix du pétrole. Une guerre serait fatale, il faudra donc miser sur la désescalade.

L'accord de libre-échange entre le Mercosur et l'Union européenne

L'accord de libre-échange entre le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) et l'Union européenne a été finalisé en juin 2019 après 20 ans de négociations, ce qui a donné lieu à un certain optimisme. Il se trouve actuellement au stade du « legal scrubbing » et sera traduit dans toutes les langues officielles de l'Union européenne avant que le mandat pour la signature soit donné par le Conseil avec l'accord du Parlement européen. Suite aux feux des forêts en Amazonie, le Conseil de gouvernement du 6 septembre 2019 a décidé de ne pas donner son accord à la signature de l'accord pour cause de non-respect, par le Brésil, de l'accord de Paris sur le changement climatique. L'obligation de ratifier et de mettre en œuvre l'accord de Paris est une des dispositions du chapitre consacré au développement durable. En tolérant la hausse massive du déboisement en Amazonie, le gouvernement brésilien affaiblit délibérément les efforts de la lutte contre le changement climatique. La surface déboisée a doublé en 2018 (8.000 km²) par rapport à l'année précédente (4.000 km²).

Le chapitre sur le développement durable est considéré comme primordial par le gouvernement luxembourgeois. L'accord prévoit par ailleurs l'interdiction de la vente, dans l'Union européenne, de la viande bovine produite sur des territoires déboisés. Plusieurs Etats membres poussent vers la ratification de l'accord avec l'argument qu'il permettra à l'Union européenne de faire valoir son influence sur les pays Mercosur.

Les négociations de l'accord avec le Mercosur ont pris 20 ans, ce qui est dû en premier lieu aux problèmes avec l'Argentine. Il aura pour effet que les tarifs douaniers des exportations seront réduits de 95% (82% pour le secteur agricole). Les quotas des importations à taux faibles (7,5% au lieu de 40%, la baisse se faisant graduellement) seront augmentés de 50.000 tonnes à 99.000 tonnes dans un laps de temps de 5 ans. L'évaluation de l'effet de l'accord de libre-échange avec le Mercosur sur le secteur agricole est dans la compétence du Ministre de l'Agriculture. Les pays du Mercosur produisent au total 11 millions de tonnes de viande bovine.

Des dispositions de l'accord de libre-échange comportent également des concernant l'utilisation de pesticides, d'hormones et d'OGM.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Le Président de la commission fait observer qu'il faut suivre attentivement les discussions sur l'accord avec le Mercosur au niveau européen. Il met en garde devant l'éventualité d'un « splitting » pour permettre qu'un accord commercial rentrant uniquement dans la compétence de l'Union européenne soit ratifié sans l'accord des parlements nationaux.

M. Christophe Hansen, membre de la Commission du Commerce international au Parlement européen, précise que la phase des traductions et du « legal scrubbing » prendra au moins deux ans. Comme il s'agit d'un accord d'association et d'un accord commercial, les travaux au Parlement européen seront menés conjointement par la Commission des Affaires étrangères et la Commission du Commerce international. Il s'agit d'un accord mixte, ce qui impliquera les parlements nationaux dans la procédure de ratification. Du côté du Mercosur, les élections en Argentine fin octobre pourront influencer le processus de ratification. Le volet environnemental est très important et à l'instar de l'accord de libre-échange avec le Japon, le respect des engagements de l'accord de Paris y devra figurer. L'accord comprendra aussi des dispositions pour accroître les droits de la société civile. Les échanges dans le secteur agricole ne concernent pas seulement la viande bovine, mais aussi le soja. L'importation de soja traité par des OGM se fait par ailleurs déjà à l'heure actuelle. Les taux de douane se réduiront de plus à 40% actuellement à 7,5%.

Mme Stéphanie Empain critique que selon le texte actuellement disponible sur le web, le règlement de différends prévu dans l'accord avec le Mercosur n'engloberait pas le volet du développement durable. Il s'avère que le texte n'est pas encore publié dans sa version finale.

M. Claude Wiseler donne à considérer que la conclusion d'accords entre l'Union européenne et des pays tiers respectivement des groupes de pays tiers est un élément important dans le cadre du multilatéralisme. Le texte de l'accord avec le Mercosur, tel que publié actuellement, serait, dans sa plus grande partie, très positif. M. Wiseler détecte trois problèmes : les revendications du secteur agricole, la question de savoir si les dispositions sur l'environnement sont contraignantes, ainsi que le comportement du gouvernement brésilien.

Le Ministre répond que les difficultés lors des négociations de l'accord avaient trait notamment au secteur agricole, dont en premier lieu à l'échange de viande bovine. Le G-20 s'est félicité du fait que la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et le Mercosur a finalement abouti. Il est important que l'accord ne menace pas les standards européens dans les domaines environnemental et social, ni en matière de protection des consommateurs. Après la France et l'Irlande, le Luxembourg a décidé de se positionner pour le gel de la ratification pour augmenter la pression sur le Président brésilien afin qu'il respecte les engagements de l'accord de Paris.

M. David Wagner donne à considérer que l'accord avec le Mercosur, comme par ailleurs chaque accord de libre-échange, n'est pas fait pour améliorer le sort des « petits » agriculteurs. L'accord serait anti-social et dangereux en vue du changement climatique. Par ailleurs, il serait en ligne avec la politique du Président brésilien. Les réserves de la France s'expliqueraient par les craintes de l'agro-industrie, le soutien allemand par les intérêts du secteur automobile.

M. Laurent Mosar fait observer que hormis du Mercosur, la Bolivie mériterait l'attention de l'Union européenne pour des évolutions inacceptables.

Mme Tilly Metz est d'avis que les parties sur le développement durable ne sont pas assez contraignantes. Il serait inquiétant que la Commission européenne ait accepté 36 produits à base d'OGM, huit demandes d'autorisation étant encore pendantes. Un changement de paradigme dans le secteur agricole serait nécessaire. La politique actuelle misant sur l'importation et l'exportation de viande sur le marché mondial serait absurde. Il faudrait promouvoir beaucoup plus la consommation de produits locaux.

M. Charles Goerens fait remarquer que l'accord avec le Mercosur est en ligne avec les autres accords de libre-échange qui tous prévoient une augmentation des échanges commerciaux. La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne devrait par ailleurs s'accompagner d'une adaptation pro rata des quantités à taux réduits.

Le Ministre répond que le but des accords commerciaux est d'œuvrer dans l'intérêt des populations des deux parties de l'accord. Au moment où les discussions débiteront au Conseil, il faudra analyser point par point les effets de l'accord Mercosur. Il est un fait que les Etats membres ont transféré leurs compétences en matière de commerce international à l'Union européenne.

2. Tableau des documents transmis par l'UE

Le tableau est adopté sans modification.

3. Divers

Le Ministre informe que le gouvernement s'était engagé à accueillir 200 migrants dans le cadre de la réinstallation de migrants venus du Niger. Ceci n'a pu se réaliser dû à l'urgence de réinstaller les migrants venus par l'Italie. 50 migrants du Niger seront cependant accueillis avant la fin de l'année, et 50 supplémentaires en 2020. 40 migrants bloqués sur des bateaux ont été accueillis par le Luxembourg (380 par l'Allemagne). Chaque jour, d'autres bateaux arrivent en Italie. En 2017, la structure d'hébergement d'urgence au Kirchberg (SHUK) a été ouverte dans le but d'y loger uniquement des hommes sans famille qui devront être retournés dans le cadre des règlements « Dublin ». Désormais, d'autres catégories de migrants déboutés y seront logées, les autres structures d'accueil venant à bout de leur capacité.

Il est convenu que ce sujet sera traité plus en détail lors d'une prochaine réunion de la Commission.

Luxembourg, le 16 septembre 2019

La Secrétaire-administrateur,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et
de l'Asile,
Marc Angel